

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et solidaire

Direction des services de transport

Arrêté du 13 février 2020

Portant délivrance d'agrément de psychologue au titre des décrets n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de trains

NOR : TRET2004575A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté du secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports en date du 13 février 2020, la psychologue dont le nom suit est agréée pendant une durée de cinq ans pour procéder à la certification des conducteurs de train et des autres personnels exerçant des tâches essentielles de sécurité :

Psychologue : Graziella CORTINE.